



PREFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
des Territoires

Service aménagement
durable, urbanisme, risques
(ADUR)

Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Commune de TUCQUEGNEUX

Plan des Servitudes d'Utilité Publique

Document conforme à celui annexé
à la délibération du conseil communautaire du 13/01/2014

PORANT MISE A JOUR DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Président de l'ÉPCI du Bassin de Landres

Gean. Jovic LEON



Toutes vos correspondances sont à adresser à :

DDT de Meurthe-et-Moselle
Case officielle n° 60025
54035 Nancy cedex

Localisation du service :

Place des Ducs de Bar à Nancy
Horaires d'ouverture : 09h00-12h00 / 13h30-16h30
Tél. : 03 83 91 40 00 - fax : 03 83 28 04 23

Conception : DDT54 / ADUR / VDT
Sources : ©IGN-SCAN25 - Édition 2011
P.H. ETUDESURBANISME/SERVITUDEL_Cartes_Servitudes154536_Tucquegneux1201454536_SUP.WOR
CB 7/6 janvier 2014

Echelle: 1/10 000

Carte réalisée par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de la mission qui incombe au Préfet au titre de l'article L.121-2 du code de l'urbanisme.

AVERTISSEMENT : CONDITIONS D'UTILISATION

- Ce document prend en compte les données disponibles à la date de réponse des différents gestionnaires et n'a pas vocation à se substituer aux documents officiels desdits gestionnaires.
- Compte tenu des imprécisions inhérentes à la nature et à l'échelle des données saisies, l'agrandissement à des échelles plus précises que celle du 1/10 000 ème est déconseillé.
- Le fond et les données de cette carte font l'objet d'un droit réservé et d'une protection.

Toute utilisation en dehors de ces conditions ne saurait engager la responsabilité de l'Administration

Servitudes d'utilité publique



AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés
(Données © STAP 54 - 2011)



I4 - Ligne électrique



Int1 - Cimetière



PM1 - PPR naturel et risques miniers
(Données © DDT 54 - 2012)



PT1 - Protection contre les perturbations électromagnétiques



PT2 - Protection contre les obstacles



T1 - Voie ferrée

Cote NGF

Rayon des

24 km

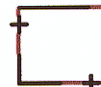


T7 - Zone de dégagement aérien - Rayon des 24 km
(Données © DDT 54 - 2012)

Pour information :



Forêts soumises au régime forestier
(Donnée © ONF 2012)



Limite communale

